

Règlement de l'offre « MultiAuto » L'olivier – assurance auto

Article 1 – Organisateur

L'olivier – assurance auto, mis en œuvre par la société EUI (France) Limited, entreprise régie par le Code des assurances, société anonyme de droit étranger dont le siège social est situé Ty Admiral, David Street, Cardiff CF102EH, United Kingdom, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 521 721 308, propose une **offre MultiAuto** à ses clients.

Article 2 – L'offre MultiAuto

L'offre MultiAuto est destinée aux clients de L'olivier – assurance auto et vise à récompenser leur fidélité lorsqu'ils souscrivent un contrat d'assurance pour un véhicule supplémentaire. Pour bénéficier de la réduction, les conducteurs principaux doivent provenir du même foyer [1].

L'offre MultiAuto permet à un client L'olivier - assurance auto de bénéficier d'une réduction de prime de 10% [2] à la souscription d'un nouveau contrat émis pour un véhicule supplémentaire jusqu'à l'échéance de ce dernier.

Le client doit impérativement avoir déjà au moins un contrat en cours, non suspendu ou résilié lors de la souscription du contrat supplémentaire pour pouvoir bénéficier de la réduction. En participant à l'offre MultiAuto de L'olivier – assurance auto, les participants s'engagent à accepter sans réserve les dispositions du présent règlement.

Pour bénéficier de l'offre, le devis doit impérativement être fait sur le site internet de L'olivier – assurance auto ou par téléphone. Il devra être finalisé par téléphone.

En participant à l'offre MultiAuto de L'olivier – assurance auto, les bénéficiaires de l'offre s'engagent à accepter sans réserve les dispositions du présent règlement. L'olivier – assurance auto se réserve le droit d'écourter, de suspendre, de modifier ou d'interrompre l'offre à tout moment notamment en cas de force majeure sans que sa responsabilité ne puissent être engagée. Ces changements feront toutefois l'objet d'une information préalable par les moyens appropriés, notamment sur le site l'olivier.fr

Article 3 – Durée de l'offre

L'offre est valable du 1er Novembre 2016 au 31 Décembre 2018.

Article 4 – Fonctionnement

Le client qui aura déjà un contrat actif chez L'olivier – assurance auto sera invité à réaliser un devis pour un véhicule supplémentaire qu'il souhaiterait assurer. Les polices seront répertoriées sous le même compte client et la carte verte sera au nom du souscripteur du contrat.

L'offre MultiAuto est valable pour tous les nouveaux contrats suivants venant à être souscrit chez L'olivier – assurance auto.

Le devis devra être réalisé ou finalisé par téléphone au 01 84 022 022 (appel non surtaxé). Pour bénéficier des avantages liés à l'offre, le client doit souscrire un contrat d'assurance automobile supplémentaire chez L'olivier – assurance auto.

L'olivier – assurance auto se réserve le droit de valider ou non toute réduction en cas de non-respect des conditions fixées dans le présent règlement pour le déroulement de l'offre.

L'offre MultiAuto ne s'applique pas en cas de remplacement de véhicule.

Le cumul de réductions ne peut pas aller au-delà de 10% de la prime minimum TTC (hors options) de L'olivier – assurance auto.

Article 5 – Conditions pour être éligible

Pour participer à la présente offre, le participant doit remplir les conditions suivantes :

- Être une personne physique âgée de 18 ans et plus
- Avoir au moins un contrat d'assurance en vigueur chez L'olivier – assurance auto en tant que souscripteur du contrat ou conducteur principal désigné au moment de la signature du nouveau contrat sur le même compte client
- Etre à jour du règlement de sa prime d'assurance pour le(s) contrat(s) initial(aux)
- Que la voiture rattachée à la nouvelle police n'ait pas été assurée chez L'olivier – assurance auto dans les 3 derniers mois
- Ne pas avoir bénéficié d'une réduction « salarié ».

Article 6 – Réduction accordée au client

L'olivier – assurance auto proposera aux personnes remplissant les conditions requises une réduction de 10 % pour le nouveau contrat souscrit. La réduction peut s'appliquer à un nombre illimité de véhicules par foyer.

La résiliation d'une police entraîne automatiquement la perte de la réduction de 10% sur la 2ème police. Dans le cas où plusieurs polices ont bénéficié de la réduction, si les 2 premières polices sont résiliées, L'olivier – assurance auto enlèvera la réduction sur le 3e véhicule, ...

Article 7 – Accès au règlement

Le règlement de cette opération peut être consulté en ligne dans son intégralité pendant toute la durée de l'opération, sur le site: <https://www.lolivier.fr/documents/reglement-offre-MultiAuto-2016>

Article 8 – Litiges

Tous litiges pouvant intervenir sur l'interprétation du présent règlement de l'offre MultiAuto seront expressément soumis dans un premier temps à l'appréciation souveraine de la société organisatrice et en dernier ressort à l'appréciation des Tribunaux compétents de Paris.

Article 9 – Données personnelles

Conformément à la "Loi informatique et liberté" n°78-17 du 6 janvier 1978, modifiée par la loi n°2004-807 du 6 août 2004, vous bénéficiez d'un droit d'opposition, d'accès, de modification, de rectification et de suppression de toute information vous concernant figurant dans nos fichiers en effectuant la demande à l'adresse suivante : contact-cnif@lolivier.fr

En utilisant cette adresse e-mail, L'olivier assurance auto vous informe que seules les questions relatives au traitement de vos données personnelles seront prises en compte. Pour tout autre sujet, nous vous invitons à utiliser la rubrique "Nous contacter" : <https://www.lolivier.fr/aide-et-contact.html?activo=contact&activo=contact>

[1] Foyer étant défini par la même adresse postale de résidence

[2] Le discount s'applique à la prime TTC mais exclut les options proposées par L'olivier – assurance auto